

Table Ronde 4

Nouveaux projets de Réseaux d'initiative publique, réduction du fossé numérique : les collectivités dans l'action

- ▶ **Gérard AMIGUES**, Vice-Président chargé de la culture et du patrimoine - CG Lot
- ▶ **Anne-Claire DUBREUIL**, Chargée de mission usages liés aux TIC - CG Lot
- ▶ **Christophe RAMBLIÈRE**, Délégué communautaire - Bassin d'Angoumois, Conseiller régional TIC - CR Poitou-Charentes
- ▶ **Claude GRAEBLING**, Vice-président informatique, réseaux et télécoms - CU Strasbourg
- ▶ **Akim OURAL**, Conseiller communautaire économie numérique - CU Lille

Patrick VUITTON, Délégué général - Avicca

C'est le moment de faire un point d'étape sur les projets lancés. Nous avons vu que le contexte d'action des collectivités n'était pas hyper satisfaisant, mais il est cependant indispensable de commencer, aussi bien localement que nationalement, même sans avoir toutes les cartes en main, c'est une des grosses difficultés du moment. Nous accueillons cinq intervenants à cette première table ronde, deux du Conseil général du Lot, Gérard AMIGUES, Vice-président chargé de la culture, du patrimoine et des usages TIC, et Anne-Claire DUBREUIL, Chargée de mission sur les usages liés aux TIC, qui vont grouper leurs interventions ; Christophe RAMBLIÈRE, Délégué communautaire du bassin de l'Angoumois, c'est à ce titre qu'il va intervenir, mais il est également Conseiller régional chargé des TIC de Poitou-Charentes et nouvel élu au Conseil d'administration de l'AVICCA ; Claude GRAEBLING, Vice-président de la Communauté urbaine de Strasbourg, chargé de l'informatique, des TIC, des réseaux et des télécoms ; et Akim OURAL, Conseiller communautaire à l'économie numérique à la Communauté urbaine de Lille, également nouvel élu de notre Conseil d'administration. Nous allons commencer tout de suite par le Lot, sous un angle qui n'est pas strictement celui des infrastructures. Nous étions interpellés sur les usages hier, nous allons en parler un peu aujourd'hui, sans oublier la dimension territoriale car c'est le cœur de nos sujets, cette notion de maillage, de points d'accès...

Gérard AMIGUES, Vice-Président chargé de la culture et du patrimoine - CG Lot

Deux choses en préambule : premièrement, je ne suis pas contre le très haut débit, je le dis par rapport à mes collaborateurs dont certains sont convaincus que je suis dans l'archaïsme le plus total ; deuxièmement, en ma qualité d'élu, je suis relativement incompetent, mais cette incompetence me permet de parler avec dignité d'un projet politique.

Haut débit, très haut débit, mise en place et développement des réseaux, développement de l'usage des technologies nouvelles, télétravail... Autant de termes qui sont l'objet de multiples colloques où chacun vient apporter sa part de vérité, faire part de ses besoins et de ses espérances, mais qui peuvent traduire une certaine confusion dès lors que l'on ne met pas en point de mire un certain nombre de fondamentaux. Je ne vais pas tous les lister, cela serait trop long et je n'ai que cinq petites minutes si je veux laisser la place à Anne-Claire DUBREUIL qui vous présentera l'action du département aussi j'en ai retenu trois : le pourquoi, le comment, le avec qui. Mon propos sera donc volontairement provocateur et critique, mais ne le prenez pas pour autant pour un acte gratuit car il se veut profondément réfléchi.

Alors pourquoi ? Certes, nous sommes tous convaincus de l'intérêt de l'action que nous menons dans le développement de l'usage des technologies nouvelles, mais sommes-nous sûrs de parler de la même chose, sommes-nous sûrs d'avoir les mêmes objectifs ? La technologie pour la technologie n'a qu'un intérêt scientifique. Son usage, lui, doit répondre aux besoins de la population. Ainsi, si le très haut débit doit être le but vers lequel nous devons tendre, il convient d'admettre que, dans un usage purement professionnel, administratif, voire simplement convivial, le haut débit peut être largement suffisant, à condition bien entendu qu'il soit accessible à tous et, malheureusement, nous savons qu'il y a des zones où il ne l'est pas. Qui a besoin du très haut débit ? Les grosses entreprises travaillant dans des domaines justifiant l'échange de données extrêmement nombreuses voire complexes, et qui dans la majorité des cas vont se retrouver dans des zones urbaines ou périurbaines à forte concentration, zones qui de ce fait méritent un aménagement en très haut débit et sont prioritaires dans tous les territoires. Deuxièmement, les collectivités confrontées à la nécessité de répondre aux besoins de leurs administrés en couvrant les zones difficilement accessibles, dans les conditions actuelles en haut débit satisfaisant et pour lesquelles le développement de la fibre semble être la seule solution possible. Enfin, les particuliers qui souhaitent bénéficier des offres de plus en plus étendues dans les domaines de la télévision numérique, télévision 3D, télésurveillance des maisons, domotique, profusion des équipements informatiques dans une même maison... La liste n'est pas exhaustive, mais il est nécessaire de s'y pencher si nous voulons prioriser nos actions. Nous pourrions développer plus encore la question du pourquoi mais j'ai tenu à me limiter dans le contexte de notre réunion pour rappeler simplement qu'en posant les bonnes questions on a plus de chances d'obtenir les bonnes réponses et plus encore d'éviter les effets pervers d'une mauvaise communication. J'en prendrai pour exemple le télétravail qui laisse à penser à certains que, hors du très haut débit, il n'est point de possibilité de télétravailler, alors qu'aujourd'hui nous savons que 80 % des télétravailleurs peuvent le faire avec un haut débit satisfaisant.

La question du pourquoi étant posée, c'est au tour du comment. Pour une collectivité évidemment, c'est avec tous ceux qui partagent les mêmes préoccupations qu'il s'agisse des collectivités, de l'État, des institutionnels (chambres consulaires, CPAM, CAF, Pôle emploi), voire des acteurs du monde associatif, la liste n'étant pas limitative. Reste à définir le meneur de jeu, le chef de file, l'animateur, en un mot celui qui sera le meilleur fédérateur d'un projet, qu'il conviendra d'élaborer ensemble, sachant que chacun des partenaires pourra n'adhérer qu'à certaines propositions répondant à ses préoccupations propres. À ce moment, il y aura lieu de rendre concordants les usages et les besoins, les usages et les nécessités, en termes d'équipements technologiques.

Avec qui ? On pourrait penser qu'en répondant à la question précédente, j'ai répondu à celle-ci. En fait il m'appartient, au travers de cette pernicieuse question, de poser le rôle fondamental des élus sur ce sujet majeur qui engage l'avenir de nos populations et de notre société, élus qui, à l'exception d'ici (j'ai appris qu'il y avait près de 80 élus dans la salle), sont trop souvent absents des débats et délèguent leurs collaborateurs techniques se jugeant incompetents dans un domaine d'une telle complexité. C'est en ce sens que j'ai tenu à accompagner nos collaborateurs ici présents, dont Anne-Claire DUBREUIL qui abordera la méthodologie de notre démarche, pour témoigner que c'est en premier lieu par l'engagement des élus, même dans un domaine où ils n'affirment pas de compétences, que notre collectivité a pris conscience de l'intérêt majeur du développement de l'usage des technologies nouvelles, tout particulièrement dans un territoire rural où elles peuvent apporter des solutions au développement de l'emploi, et qu'elle a accepté de se lancer et d'être moteur dans cette aventure, mettant notre

département en tête en Midi-Pyrénées. Ne voyez-là aucun orgueil, ni personnel, ni départemental, je veux simplement par ces mots témoigner que face à la fracture numérique qui existe toujours, et qui peut être accentuée s'il y a fracture entre les techniques et les usages, face au retard que nous avons au niveau international dans l'usage des technologies nouvelles, il est indispensable que les élus prennent à bras le corps ce sujet et s'investissent pleinement pour que les choses avancent plus vite au bénéfice de tous.

Patrick VUITTON

Merci beaucoup pour ce témoignage d' élu, complété par l'exposé d'Anne-Claire DUBREUIL.

Anne-Claire DUBREUIL, Chargée de mission usages liés aux TIC - CG Lot

(Cette présentation s'appuie sur un diaporama)

J'ai la lourde tâche de parler des usages, alors que depuis deux jours on parle de très haut débit, mais bien sûr à quoi sert de développer des tuyaux si l'on ne pense pas en parallèle à la question des usages ? Je vais donc vous présenter la politique et les actions que nous menons au niveau du Conseil général du Lot.

Conseil général du Lot

Les espaces publics multimédia : lieux de ressources numériques pour leur territoire

Mercredi 23 novembre 2011

AVICCA

LOT
CONSEIL GÉNÉRAL

Carte du Lot



Le département compte 171 000 habitants, la densité est très faible (31 habitants au km²), la moitié des 340 communes comptent moins de 500 habitants, cela vous montre le morcellement, l'enclavement, et le besoin de maillage pour couvrir toute la population de ce territoire situé au nord de la région Midi-Pyrénées.

Une politique forte pour accompagner les usages

Après Gérard AMIGUES, je veux aussi témoigner de l'engagement fort de ces politiques depuis 10 ans maintenant. Nous avons démarré par un programme européen pour l'accès pour tous aux TIC. Il s'agissait non pas de traiter la question de la fracture numérique liée aux infrastructures mais celle de l'accès lié aux usages. Ce programme qui s'appelait « Insertion.emploi.net » a permis de générer à l'époque une quarantaine d'actions autour de 30 partenaires, avec la mobilisation de près de 2 millions d'euros, et des milliers d'heures d'initiation. Cela a été le levier pour mettre en œuvre la politique d'usages que nous développons aujourd'hui.

Nous avons ensuite obtenu une labellisation et une reconnaissance par France Qualité Public, un organisme national qui favorise la qualité dans les services publics. L'enjeu était de trouver collectivement une réponse à la pérennisation des espaces publics multimédias, en posant les questions du maillage et de la qualité. Cette première labellisation a eu plusieurs résultats, avec une plate-forme collaborative, une enquête dont je vais vous exposer les résultats, des modalités pour affiner le modèle économique et un certain nombre d'actions.

Sur la période 2009-2012, nous continuons, toujours avec France Qualité Public, et une 2^{ème} labellisation qui nous permet d'ouvrir un peu plus la question pour l'amplifier autour de trois préoccupations transversales qui sont la qualité, le bon niveau de gouvernance et la question du développement durable auquel le Conseil général est particulièrement sensible. L'idée est de donner une vraie cohérence à la politique des usages, en complémentarité avec nos partenaires.

Conseil général du Lot

Une politique forte pour accompagner les usages

2000-2005 : programme européen EQUAL « insertion.emploi.net : l'accès pour tous aux TIC », 40 actions, 30 partenaires, 1,8 M euros, 7 000 heures d'initiation...



2006-2009 : 1^{ère} labellisation par FQP, « trouver collectivement une réponse à la pérennisation des espaces publics multimédia dans un souci de maillage territorial de qualité ».
Résultat : 100 EPM, une plate-forme collaborative, une enquête départementale sur les usages TIC, création du ticket dé clic, une expérimentation de visio-guichet.

2009-2012 : 2^{ème} labellisation par FQP, amplifier la démarche autour de trois préoccupations transversales : la qualité, la bonne gouvernance et le développement durable.
Donner une cohérence à la politique des usages liés aux TIC dans un souci de mutualisation, et de recherches de complémentarité pour créer de vraies synergies porteuses de développement.

Un comité de pilotage sous la présidence de Gérard Amigues, qui associe largement les partenaires : structure de développement social et territorial.



Un comité de pilotage, sous la présidence de Gérard AMIGUES, associe tous les acteurs du territoire autour de ces questions du développement social et territorial.

Enquête auprès des Lotois

Cette enquête a été le levier pour démarrer toutes les actions. Elle a été réalisée auprès de tous les Lotois, en ciblant particulièrement les jeunes, nous voulions vraiment cerner les usages de demain avec eux et le taux de retour de leur part a été excellent. Un questionnaire a aussi été diffusé via le journal du Conseil général auprès des adultes, avec également un très bon taux de retour. Ce qui était en jeu derrière, c'étaient les questions de e-administration, e-formation, e-citoyenneté, e-démocratie, télétravail, etc... Nous leur demandions s'ils seraient prêts à ce type d'usages s'ils étaient éventuellement accompagnés. Cette diapositive vous montre les résultats qui ont permis de cerner il y a déjà quatre ans les usages que nous développons aujourd'hui, ainsi que le retour qui a été fait via le journal du Conseil général.

Conseil général du Lot

Enquête auprès des Lotois

Le conseil général des technologies

Services publics numériques
« Un très grand service au public »

14 % des Lotois de 11 ans ont déjà donné leur avis sur un site internet du CG

53 %

Les jeunes 11-18 ans :
diffusion de 10 000 enquêtes
6 827 retours

Les adultes :
diffusion de 82 000 enquêtes via le
« Contact lotois ».
Enquête par quota (1 000 enquêtes),
4 260 retours

Si vous ne le faites pas déjà, seriez-vous prêt à faire en ligne les démarches suivantes, éventuellement avec un soutien particulier ?

	nb	% tot	%
Communiquer avec des administrations et réaliser des démarches à distance	560	53%	53%
Suivre des formations à distance	354	34%	34%
Vous exprimer sur des sujets publics	364	35%	35%
Pouvoir travailler en restant en partie chez vous	317	30%	30%
Communiquer avec les professeurs et l'administration scolaire	196	19%	19%
Déposer avec les élus	290	28%	28%
Effectuer des achats à distance	370	35%	35%
Bénéficier d'une consultation à distance avec un établissement médical éloigné	265	25%	25%
Total	1 054		

4 chantiers structurants - 1. Accompagner le développement économique

Conseil général du Lot

4 chantiers structurants (économique, e-admin, e-tourisme, fracture TIC)

1. Accompagner le développement économique

Actions : créer le portail mutualisé de l'économie lotoise, promouvoir le télétravail par une expérimentation au sein des services du CG et la création de télécentres.

Initié par le CG, une étude-action a été conduite à l'échelle du Massif Central en partenariat avec le CG 34, CG 12, SMICA et la Région Midi-Pyrénées sous maîtrise d'ouvrage de MACEO.

L'étude a débouché sur une vision prospective et territorialisée du télétravail avec la production de scénarios. Un film en Créative Commons (34 mn) questionne le télétravail.

La suite : une expérimentation d'un réseau de télécentres interdépartemental, des télécentres adossés à des EPM. Le Massif Central : terre d'accueil des télétravailleurs (rapport du CGIET).

Le CG lance une expérimentation pour ses agents.
12 personnes, toutes catégories confondues, sur 6 mois :
25 000 km économisés, 2,7 T de co2, 20 jours de gagnés,
un 13^{ème} mois en moyenne de pouvoir d'achat supplémentaire.

LOT
conseil général

2. Promouvoir la e-administration 2/2

Cela a donné lieu à une action qui est en cours de déploiement, avec 8 points visio-publics permettant d'entrer en relation avec les services du social et de l'emploi. Ces points visio ont été labellisés « relais service public » par l'État ce qui nous permet d'apporter du financement à ces lieux d'accueil. Ce projet est largement soutenu par la région, l'Europe et l'État. D'après les entretiens et les enquêtes de satisfactions qui ont pu être conduits, les personnes sont très satisfaites et les résultats sont extrêmement intéressants. Le Conseil général a encore une fois voulu être exemplaire et nous allons développer nos propres services en visio sur 8 sites aujourd'hui, et bientôt 12, avec des services autour du handicap, du transport et de l'insertion.

Conseil général du Lot



Action : création de 8 points visio-public, labellisés Relais de services publics dont 6 sont dans des cyber-bases.

7 services partenaires (CPAM, CARSAT, CAF, Pôle Emploi, Mission Locale, UDAF, Banque de France) et bientôt URSSAF, MSA, CDAD, ERDF et 3 services du CG - MDPH, transport, et insertion.

Un projet soutenu par la Région, l'Europe et l'Etat.

Des centaines d'entretiens réalisés, 98,9 % des répondants satisfaits de l'accueil et l'entretien a répondu aux attentes 95,3 % des répondants.





3. Valoriser la richesse touristique

Conseil général du Lot

3. Valoriser la richesse touristique

Enjeu : quels outils peut-on promouvoir pour rendre accessibles les informations pendant une visite ?

Action : développement d'un outil de découverte en mobilité (AMO en cours) qui prendra appui sur les grands sites pour irriguer ensuite le territoire. Les EPM seront les relais d'info, de production de contenus et de diffusion de l'application.



Le tourisme constitue notre troisième thématique. Si vous connaissez un peu le Lot, Rocamadour, Padirac, Saint-Cirq-Lapopie sont des noms qui vous disent quelque chose. Nous avons donc pensé qu'il y avait un enjeu à promouvoir et à rendre accessible les informations pendant les visites. Nous travaillons actuellement (l'AMO est en cours) à un développement spécifique pour permettre la découverte des « Grands Sites » en mobilité. Là encore, il y a des enjeux autour des espaces publics multimédias, puisqu'ils seront des relais d'informations, éventuellement de production de contenu et de promotion de l'application qui sera mise en place.

4. Professionnaliser les médiateurs au numérique

La dernière thématique, centrale par rapport à notre politique, est la professionnalisation des médiateurs du numérique. Ces professionnels parfois bénévoles sont de véritables promoteurs des usages et sont là pour permettre à tout un chacun d'accéder à ces usages numériques. Le Lot est extrêmement bien couvert (cf. carte) : les points de couleurs indiquent la présence d'un espace, avec au moins un professionnel ou des bénévoles sur place, soit 110 espaces, 180 animateurs. Ce réseau permet la création d'une dynamique avec des outils communs (extranet, charte qualité, soutien à la professionnalisation, etc.).

4. Professionnaliser les médiateurs au numérique



110 espaces publics multimédia, près d'une commune sur 3 est équipée.

180 animateurs, bénévoles et professionnels.



Des outils communs, un extranet, une charte qualité, un soutien fort à la professionnalisation (16 jours de formation en 2011).



Un fort maillage territorial

Un fort maillage territorial

impulse, structure,
soutien, communique

Coordonnateur départemental

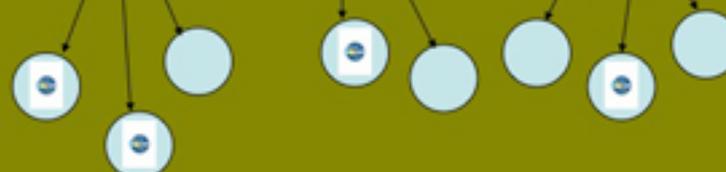
anime, veille, inise,
encourage publication

Animateur territorial 1

Animateur territorial 2

Animateur territorial 3

accompagne usager,
monte projet



Cette coordination au niveau du réseau des espaces publics multimédias est structurée de la manière suivante (cf. schéma) : un coordonnateur (moi-même) et des animateurs territoriaux sur lesquels je m'appuie, qui peuvent être parfois des cyber-bases (label Caisse des Dépôts et région Midi-Pyrénées), et parfois simplement un espace qui joue le rôle de point d'appui au niveau de son territoire sur la découverte des usages numériques. Chacun a sa place et cela permet de structurer le maillage et l'offre de services à l'échelle départementale.

L'enjeu autour de ces espaces est avant tout de les positionner comme des outils ou des réseaux ressources pour leur territoire et également de constituer un lieu d'appropriation des politiques publiques. Par exemple pour l'ENT (espace numérique de travail) qui est développé pour la communauté éducative, les espaces publics multimédias ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des parents, voire des élèves, pour l'appropriation de ces outils. Vous voyez sur cette diapositive un certain nombre d'outils que nous avons développés avec le réseau Créatif, le réseau national de l'accès public à Internet en France, autour du droit et de l'Internet, ou autour du web 2.0.

Conseil général du Lot

Enjeu de l'espace public multimédia : outil ressource pour le territoire, lieu d'appropriation des politiques publiques

Action : amplifier la professionnalisation, intégrer le B2I A, promouvoir de nouveaux usages

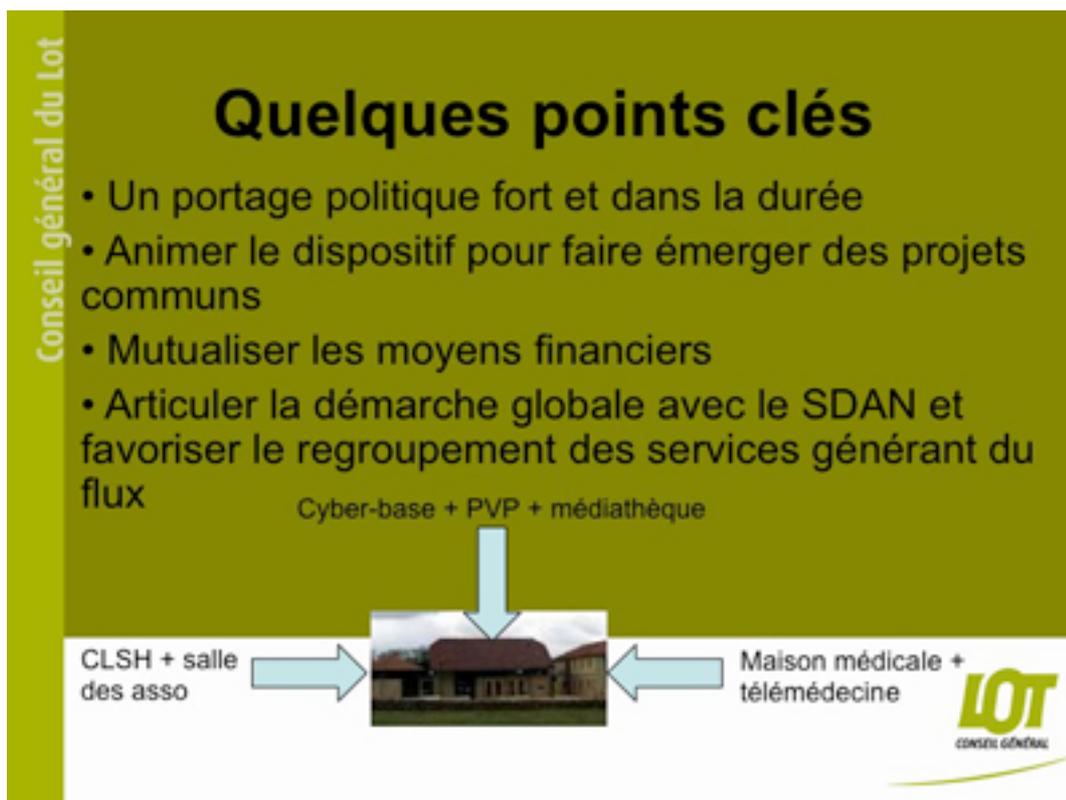
LOT
CONSEIL GÉNÉRAL

Quelques points clés

Je finirai par ces points clés qui me paraissent extrêmement importants :

- ▶ il faut un portage politique fort, la présentation qui vient d'être faite est la marque de l'intérêt de cet engagement, et dans la durée, pour ce qui me concerne cela fait plus de 10 ans que nous accompagnons cette politique ;
- ▶ il faut animer, parce qu'il ne se passe rien si l'on n'anime pas les dispositifs et si l'on n'aide pas à faire émerger les projets communs ;
- ▶ sur un territoire rural, il faut toujours mutualiser avec les autres partenaires pour arriver à développer des projets ;

- ▶ et aussi un point important qui fait le lien direct avec tout ce qui est évoqué ici, c'est le besoin d'articuler la démarche globale avec le SDAN. C'est ce que nous faisons avec mon collègue du Conseil général qui s'occupe des infrastructures, pour que nous puissions vraiment positionner les enjeux des usages au sein du SDAN et amener la fibre où il faut, notamment là où il y a des regroupements de services pour y assurer un très haut débit de très bonne qualité rapidement. À titre d'exemple, voici un lieu dans lequel il y a une cyber-base, un point visio-public et une médiathèque, mais également une maison de santé, de la télémédecine et tout ce qui tourne autour de l'activité sociale et associative, etc... Il y a des enjeux très forts à positionner du très haut débit sur ces sites.



Patrick VUITTON

Merci. C'était une illustration du tandem élu et praticien indispensable pour faire déboucher tous les projets, même si à cette table nous ne faisons en général intervenir qu'une des deux parties. Christophe RAMBLIÈRE, Délégué communautaire sur l'Angoumois, prend la suite. Ce qui nous intéresse, dans cette expérience est de montrer que, même si l'on n'a pas une vision complète globale sur un département, à partir du moment où il y a une mobilisation locale forte et assise sur un certain nombre d'études et d'apprentissage, il est possible de faire quelque chose.

Christophe RAMBLIÈRE, Délégué communautaire - Bassin d'Angoumois, Conseiller régional TIC - CR Poitou-Charentes

(Cette présentation s'appuie sur un diaporama)

Je vais vous présenter une démarche en cours sur un territoire rural, en tant que délégué d'une communauté de communes sur le territoire du pays de l'Angoumois.

**Projet de déploiement du Très Haut Débit
Sur le Pays de l'Angoumois**



SDEG 16

Présentation AVICCA 23 novembre 2011
Christophe RAMBLIÈRE
Vice-président du COPIL THD du SDEG 16

Périmètre du projet

Périmètre du projet

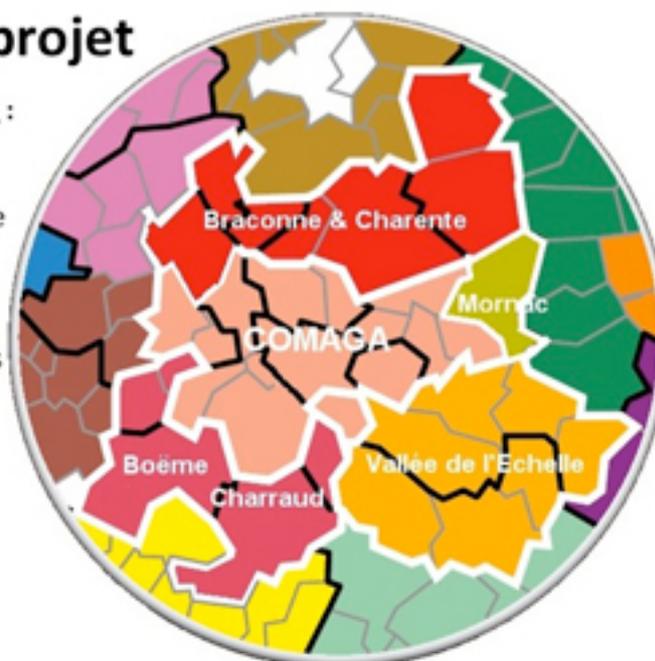
Département de la Charente :

23 communes autour de
l'agglomération d'Angoulême

3 CDC + 1 commune isolée

Population : 15 500 habitants

Superficie : 450 km²



Ce projet a été initié il y a déjà trois ans. Son périmètre tourne autour de l'agglomération de l'Angoumois et concerne les trois communautés de communes qui entourent la communauté d'agglomération d'Angoulême, que nous appelions la COMAGA à l'époque, plus une commune isolée, c'est-à-dire 23 communes au total pour une population de 15 500 habitants. Ce territoire a beaucoup bougé ces dernières années, les gens sont venus sur ces communes périurbaines construire le long des routes, et en termes d'Adsl, France Télécom a prolongé ses lignes de cuivre pour que tout le monde puisse avoir accès à la téléphonie fixe.

Analyse des enjeux du très haut débit

Analyse des enjeux du Très Haut Débit

- **Pour l'administration** : externalisation des données, visioconférence, services en ligne, SIG...
- **Pour l'éducation** : raccordement de chaque salle de classe enseignement à distance, cartable électronique...
- **Pour la culture** : cinéma numérique, vidéo à la demande...
- **Pour la santé** : téléconsultation, télésurveillance, téléassistance, téléchirurgie, téléformation...
- **Pour la mobilité** : alimentation des points d'accès 3G, liaisons avec les véhicules...
- **Pour les foyers** : travail à distance, TV HD, webcam, console de jeux...

3

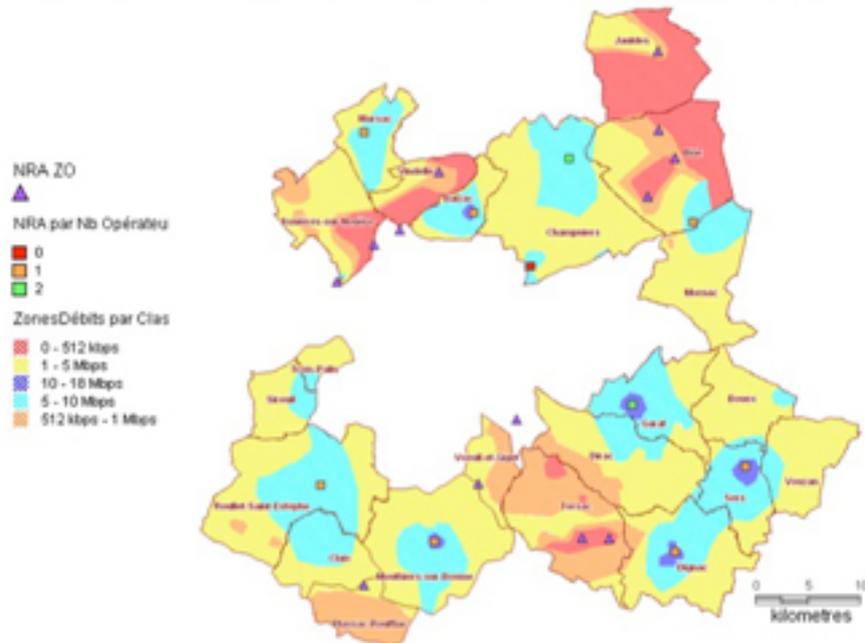
Je ne reviendrai pas trop sur les enjeux dans la mesure où le Conseil général du Lot a bien présenté tous les usages permis par le très haut débit, mais au-delà de l'enjeu économique, nous avons très rapidement identifié des enjeux en termes d'administration, c'est une démarche que nous avons aujourd'hui avec le GIE LiberAccess sur la dématérialisation des collectivités ; en termes d'éducation parce que nous avons depuis 10 ans sur notre communauté de communes une politique d'équipement des classes à la fois en tableaux numériques mais surtout en petits ordinateurs ; des enjeux pour la culture, pour la santé... Nous avons pris également en compte toutes les problématiques de mobilité. Enfin, l'approche des foyers qui commencent tout juste à nous demander le triple play sur les territoires nous a aussi motivés.

État des lieux de la couverture Adsl

Comme beaucoup d'endroits en France dans les territoires ruraux, de nombreuses zones sont sans couverture Adsl (en rouge sur la carte). Elles ont vu arriver de nouvelles populations qui souhaitaient construire et avaient trouvé des terrains peu chers ou les plans d'occupation des sols permettaient un peu n'importe quoi. Nous nous sommes donc retrouvés avec énormément d'habitants criant très fort qu'il n'y avait pas de haut débit. À cet état des lieux s'ajoute une particularité : la zone blanche située au milieu de la carte correspond à l'agglomération

d'Angoulême qui a déployé en 2005 un réseau d'initiative publique très haut débit. Un réseau public existe donc.

État des lieux de la couverture ADSL



Historique du projet

Je m'attarderai un peu plus sur l'historique qui est important pour comprendre la démarche que nous avons eue et les problématiques que nous avons rencontrées. Je ne peux pas parler de déploiement haut débit ou d'Internet sans parler d'abord du réseau WiFi citoyen que j'ai initié sur mon territoire. Suite aux différentes démarches que nous avons pu avoir en 2005 auprès des opérateurs et des collectivités, j'ai réuni la population en lui demandant ce que nous devons faire, et nous avons décidé de créer une association et d'être notre propre opérateur. C'est encore le cas aujourd'hui, des bénévoles se sont formés, le banquier est devenu trésorier, le secrétaire est devenu secrétaire d'association et chacun a mis du sien pour arriver à développer un réseau WiFi qui couvre aujourd'hui 250 foyers sur 7 communes et plus de 20 km. C'est un réseau auquel je continue de participer, je suis donc toujours sur le terrain et cela me permet d'avoir le retour des citoyens. En écoutant les débats ce matin, je me suis dit que, si les citoyens avec lesquels je travaille tous les jours avaient été là, ils auraient jeté des œufs pourris ! Il y a des discours qu'on ne pourrait pas entendre sur le terrain aujourd'hui. Au-delà de ce réseau citoyen, en septembre 2008 nous avons eu une première réunion, non pas sur mon territoire communautaire, mais en invitant toutes les communautés de communes autour de l'agglomération, dans ce territoire que nous appelons le SCOT (schéma de cohérence territoriale). Nous avons essayé de nous projeter un peu dans l'avenir pour voir comment résoudre les problèmes. La plus grosse zone d'activités de la Charente est sur notre territoire par exemple, avec des demandes très fortes notamment en termes économiques et de très haut débit. Cette première réunion nous a amenés à décider de lancer tous ensemble une étude sur le très haut débit sur le territoire. Au départ les élus étaient très sceptiques (c'est quoi, cela va servir à quoi, ce n'est pas dans nos moyens...). Il s'agissait au moins d'avoir une idée sur le sujet, en septembre 2008. De mai à décembre 2009, avec le cabinet E-RESO et Michel TRIBOULET (que je tiens à saluer parce qu'il prend sa retraite ces jours-ci, j'en profite

donc et le félicite pour toute la pédagogie qu'il nous a apportée !), nous avons fait un très gros travail sur le terrain, avec des réunions tous les mois avec les élus, les partenaires économiques, les associations locales, pour arriver à réfléchir à un schéma de très haut débit sur le territoire. En mars 2010, les premières décisions sont tombées, et les quatre collectivités (trois communautés de communes et une commune) ont pris la décision de s'engager dans un déploiement très haut débit sur le territoire et de confier au syndicat départemental d'électricité cette compétence de développement et de déploiement du très haut débit. Pourquoi le syndicat départemental ? Cela a fait l'objet de très nombreuses discussions mais la création d'un nouveau syndicat intercommunal n'est pas facile en ce moment, le département n'était pas prêt non plus à s'engager dans une démarche de ce type, nous ne nous sentions pas les reins assez solides et cela risquait de prendre trop de temps de créer une structure spécifique, numérique pour le territoire. Le syndicat d'électricité avait déjà une compétence forte en matière de pose de réseaux, d'infrastructures, d'aménagement du territoire, et il couvrait l'ensemble du département, ce qui était important aussi pour la démarche future. De plus, 18 communes sur 23 lui avaient déjà donné la compétence numérique. Le choix a donc été rapide de s'appuyer sur cette structure qui nous paraissait la plus adéquate. En décembre 2010, après le vote de toutes les collectivités, a eu lieu la création au sein du syndicat d'électricité (le SDEG) d'une commission ad hoc avec les élus des territoires concernés, pour gérer et faire tout le suivi du déploiement sur le territoire.

Historique du projet

- **Janvier 2006 : création d'un réseau WiFi citoyen**
Première sensibilisation des élus aux problématiques d'Internet
- **Septembre 2008 : première réunion des responsables de CDC**
Décision de lancer une étude sur le THD
- **Mai à décembre 2009 : réalisation de l'étude (Cabinet E-réseau)**
Création d'un groupement de commande, 10 réunions avec les élus
- **Mars 2010 : Décision d'engagement dans la couverture en THD**
Compétence donnée au Syndicat départemental d'électricité
- **Décembre 2010 : Création d'un comité ad-hoc au SDEG**
Lancement des premières actions

3 années de pédagogie auprès des élus et des décideurs

À travers cet historique, j'aimerais attirer votre attention sur le temps qu'il a fallu pour arriver à la prise la décision. Tout ce temps n'est pas inutile. Être élu, c'est pour gouverner et gouverner c'est prévoir. Mais comment voulez-vous que les élus prévoient quand ils n'ont pas la culture, quand ils ne comprennent pas les enjeux ? Il faut bien se rendre compte que nous sommes des gens avisés tous autant que nous sommes dans cette salle mais que, sur les territoires, les élus ne sont pas des gens avisés sur ces sujets aujourd'hui. C'est encore très loin d'eux. Pour arriver à gagner l'aménagement du territoire et le très haut débit en France, il faudra que l'on fasse preuve d'énormément de pédagogie, d'explications, que nous leur amenions la culture, parce que les enjeux et les choix financiers qu'ils auront à faire demain sont énormes, ils mettront peut-être autant d'argent qu'ils en mettent sur les routes aujourd'hui. Mais ils ne feront ces choix que lorsqu'ils auront bien compris que l'intérêt du développement de leur territoire dépend de ces investissements. Mon entrée au Conseil d'administration de l'AVICCA a

peut-être aussi ce but, de faire un peu de pédagogie et d'accompagner le travail déjà fait par l'AVICCA dans ce domaine.

Les objectifs du projet

En termes économiques, les objectifs fixés sont le raccordement des zones d'activités, le raccordement de tous les services publics (mairies, écoles, etc.) et la mise en place d'infrastructures permettant de fournir a minima du 5 Mbit/s à tous les acteurs économiques et à la population. En effet, nous considérons que les acteurs économiques ne sont pas uniquement les entreprises dans les zones d'activités, notamment les grosses qui ont déjà trouvé des solutions, mais que celui qui fait du télétravail ou de la vente sur internet aujourd'hui est aussi un travailleur qui a besoin de ce très haut débit pour pouvoir se développer sur le territoire.

Les objectifs du projet

Développement numérique du territoire

- **Raccordement des principales zones d'activité économique (ZAE) en très haut débit, en cohérence avec les réseaux existants**
- **Raccordement des services publics (mairies, écoles...) en très haut débit, en cohérence avec les réseaux existants**
- **Mise en place d'infrastructures permettant de fournir un minimum de 5 Mb/s à tous les acteurs économiques et à la population**

Synergie avec le réseau de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême qui a attribué une DSP à la société SOLSTICE Grand Angoulême (COVAGE).

Cartographie des besoins

Nous avons identifié toutes les mairies, tous les services publics, ainsi que tous les sous-répartiteurs sur le territoire. Nous n'avons pas vraiment eu d'aide de France Télécom pour cela, mais les élus ont des jambes et nous nous sommes déplacés sur le territoire pour regarder où étaient tous les sous-répartiteurs, ce qui nous a permis d'élaborer notre cartographie. Au milieu, figure le réseau d'initiative publique de l'agglomération d'Angoulême, sur lequel nous avons fait dès le départ le choix de nous raccorder pour essayer de construire un réseau d'initiative publique plus large et qui pourrait devenir un jour un réseau départemental.

Cartographie des besoins

Mairies, écoles, SR, GSM,...



Délégations et gouvernance

Délégations et gouvernance

- Les collectivités ont données la **délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat d'électricité** de la Charente (SDEG 16) avec création d'un comité ad-hoc composé d'élus de CDC.
- Le comité ad-hoc THD du SDEG 16 se fait accompagner d'un **bureau d'étude d'assistant stratégique et technique** à maîtrise d'ouvrage (stratégie de déploiement, dossiers de subventions, DCE assistance à maître d'œuvre, DSP...).
- **La maîtrise d'œuvre est assuré par le SDEG 16** assisté du bureau d'étude d'assistant à maître d'œuvre.
- **Les charges financières** sont réparties entre les collectivités **proportionnellement** : population, superficie, potentiel fiscal

Nous avons donné la délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat d'électrification de la Charente avec un comité ad hoc, composé d'élus. Ce comité n'a pas forcément les compétences, nous sommes donc en train de lancer une AMO pour qu'un cabinet nous accompagne techniquement et juridiquement dans cette démarche. La maîtrise d'œuvre est assurée par le syndicat d'électricité et les charges financières sont réparties entre les collectivités qui montent ce projet au prorata de la population, de la superficie et du potentiel fiscal. Nous avons donc fait une péréquation sur nos territoires, avec une clé de répartition pour le financement de l'intégralité de ce projet.

Description du montage retenu

Description du montage retenu

marché de travaux + contrat d'affermage

- Construction du réseau
 - Marché de maîtrise d'œuvre (APS, APD, BPU, lancement et suivi du marché de travaux) suivi par un marché de travaux
 - Financement assuré par le maître d'ouvrage (SDEG 16)
- Exploitation du réseau
 - Le service est géré par un fermier à ses risques et périls
 - Les investissements du fermier comprennent les équipements d'activation

Toutes les études ont montré que nous n'étions pas un territoire suffisamment grand ni un marché suffisamment important pour avoir une DSP, nous sommes donc sur la construction du réseau, et son exploitation sera assurée par un fermier, avec une recherche de fermier dès le départ du projet.

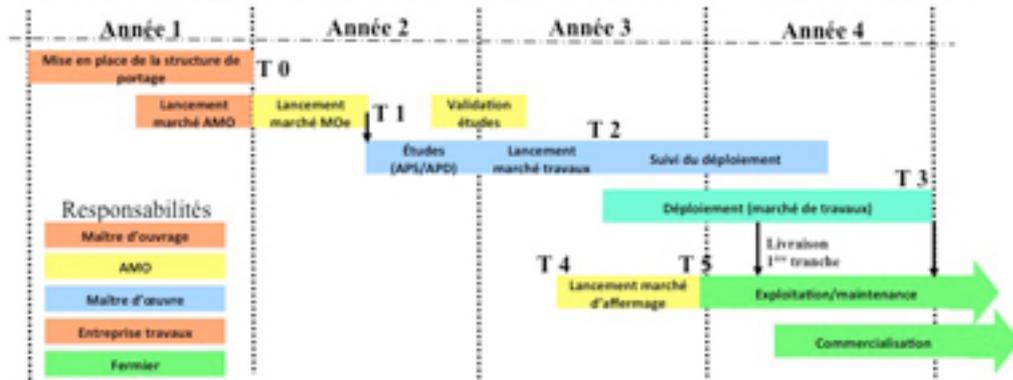
Conditions de mise en œuvre

Nous avons prévu de déployer le réseau sur quatre années sur l'ensemble du territoire, avec une priorité tout de suite sur quelques entreprises et quelques zones d'activités qui sont vraiment dans le rouge, c'est-à-dire qu'elles ont besoin de la fibre optique pour pouvoir se développer, sinon elles se délocalisent. Dans un deuxième temps nous travaillerons sur toutes les zones d'activités, et dans un troisième temps, sur tout ce qui est service public et montée en débit sur les territoires.

Conditions de mise en œuvre Marché de travaux + affermage

Schéma pris en compte dans le cadre du SDAN Charente

Les délais intègrent les délais administratifs de passation des marchés publics



10

Budget de réalisation du réseau

Le budget de l'opération a été estimé à 7,9 millions d'euros pour ce que l'on appelle la phase 1, c'est-à-dire la phase entreprises et zones d'activités, avec déjà des sources de financement du FEDER et de la région Poitou-Charentes. Et pour la phase « montée en débit » pour aller au plus profond des territoires et au plus près des sous-répartiteurs, le budget est de 8,9 millions d'euros avec des subventions de l'Europe via le FEADER, et pour l'instant pas un centime de l'État. Mais cela va venir !

Budget de réalisation du réseau

- Dossier « Zones d'activité » : **7,9 millions d'€**
 - 2,5 millions d'euros FEDER
 - 1,2 millions d'euros Région
- Dossier « montée en débit » : **8,9 millions d'€**
 - 1 million d'euros FEADER
(sur 2 M€ d'investissement)
 - État (FSN,FANT...) révision du dossier avec
une partie FTTH

||

Analyse financière

Tout cela a un coût, certains disent que c'est très cher, d'autres non. Tout dépend comment on le présente. Quand on est élu et qu'on le présente à ses collègues élus, on dit que ce n'est pas cher ! Si l'on compare ce budget à l'argent que l'on met pour les pompiers, l'assainissement, les routes, y compris sur les zones d'activités quand on les a créées,... il faut relativiser les choses, surtout quand on les échelonne sur une dizaine d'années. Ce sont des choix politiques ; pour faire ces choix, il faut comprendre les enjeux ; et pour comprendre les enjeux, il faut expliquer aux gens à quoi ils correspondent et pourquoi on est dessus.

Analyse financière

- Coût résiduel à répartir entre les 3 CDC et Mornac
 - 2010/11 : 129 k€
 - 2011/12 : 150 k€
 - 2012/13 : 236 k€
 - 2013/14 à 2018/19 : 463 k€ par an

A partir de 2019/20 : petit équilibre atteint

Déploiement de la fibre en 2015

Je termine par le projet 2015, tel qu'il a été défini dans l'étude préalable (cf. carte). Il va forcément bouger, nous le savons déjà, parce que nous allons être obligés d'y intégrer une partie FTTH à la population pour pouvoir bénéficier des fonds d'État ; parce que les règles ont aussi changé au niveau du coût de location des fourreaux de France Télécom ; parce que certains opérateurs seront peut-être intéressés et nous demanderons de le modifier, etc... Nous sommes dans la souplesse, mais c'est parti, les élus sont sensibilisés après trois ans de travail. Maintenant, nous allons suivre l'évolution des choses et avancer au cas par cas pour arriver au moins à satisfaire les entreprises, les acteurs économiques du territoire, et la population qui, demain, sera celle qui demandera le plus le très haut débit.

Déploiement de la fibre en 2015



Patrick VUITTON

Merci. Voilà donc un exemple qui montre que, même si la structure départementale n'a pas encore la vision ou les moyens réunis, il est possible d'arriver à un projet qui en plus est compatible en théorie avec le FSN, puisque la maîtrise d'ouvrage à travers un syndicat d'énergie est bien d'échelle départementale, même si le projet ne l'est pas. Nous poursuivons à Strasbourg, avec Claude GRAEBLING, Vice-président informatique, réseaux et télécoms de la Communauté urbaine de Strasbourg.

Claude GRAEBLING, Vice-président informatique, réseaux et télécoms - CU Strasbourg

(Cette présentation s'appuie sur un diaporama)

D'entrée de jeu, Patrick VUITTON a bien parlé d'usages et infrastructures, c'est l'éternel problème auquel nous sommes confrontés.


 Strasbourg.eu
 LA COMMUNAUTÉ URBAINE


 Capitale
 européenne

Table ronde

"Nouveaux projets de Réseaux d'initiative publique, réduction du fossé numérique :

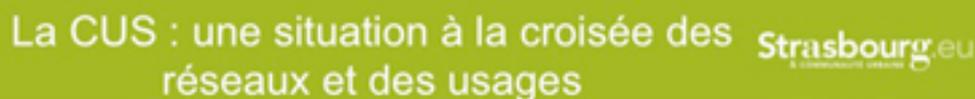
les collectivités dans l'action".

Démarche pour élaborer la stratégie numérique de la Communauté urbaine de Strasbourg

Claude Graebing

Vice Président - Maire de La Wantzenau

La CUS : une situation à la croisée des réseaux et des usages


 La CUS : une situation à la croisée des réseaux et des usages
 Strasbourg.eu
 LA COMMUNAUTÉ URBAINE

La CUS : 28 communes, 450 000 habitants

- **Les atouts de la CUS pour le numérique :**
 - convergence des réseaux THD européens et internationaux,
 - lieux d'hébergement « verts » investis par les opérateurs et les sociétés de services privés et publics,
 - développement universitaire fort,
 - des réseaux électriques performants.

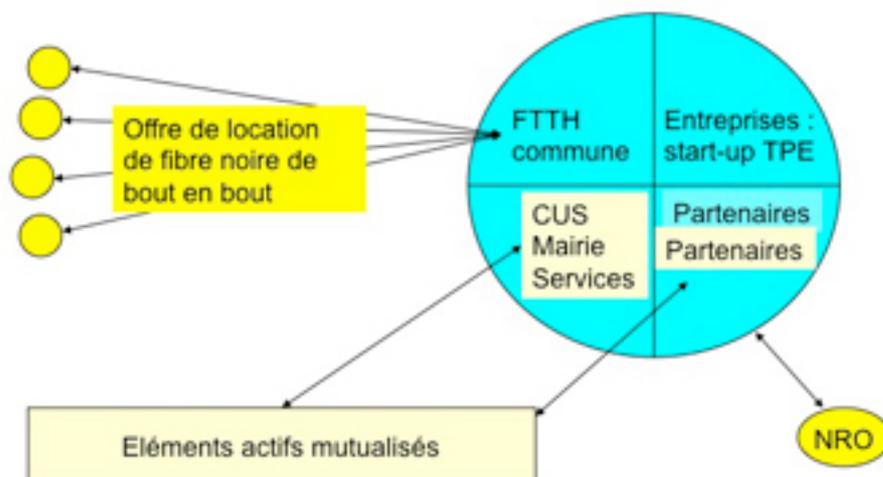
- **Une politique de développement économique forte :**
 - Strasbourg 2020 : développer l'économie numérique sur le territoire (TIC Médicale e-santé, Région e-éducation),
 - créer le territoire numérique en cohérence avec tous les acteurs publics présents : Université de Strasbourg, ARTE, CHU, CTS, Communes, CUS, Eurodistrict, Région, Département...

La Communauté urbaine de Strasbourg est un ensemble de 28 communes réparties de façon assez disparate dont Strasbourg, la ville centre, représente environ 60 % des 450 000 habitants. Parmi les atouts de la communauté urbaine concernant le numérique, quatre méritent d'être relevés. Premièrement, la convergence des réseaux très haut débit européens et internationaux, puisque Strasbourg a la chance d'être sur le backbone européen nord-sud qui passe de ce côté du Rhin, et également sur l'axe est-ouest qui passe également à Strasbourg, tout simplement parce qu'il y a un pont. Tous les opérateurs mondiaux sont donc présents ici. Deuxièmement, il y a des lieux d'hébergement « verts », investis par les opérateurs et les sociétés de services. Autre point fort, le développement universitaire très fort : à la fin de l'année dernière, l'université de Strasbourg a regroupé toutes les universités et est même en train de voir un peu au-delà. Personnellement, je crois qu'il y aura une très forte poussée universitaire qui nous forcera à évoluer vers le développement numérique. Enfin, il y a des réseaux électriques performants avec deux boucles électriques majeures bien distinctes sur la communauté urbaine, ce qui nous donne un atout non négligeable.

Dans le cadre d'une politique de développement économique forte, nous avons le plan « Strasbourg 2020 », élaboré en tant que tel et adopté en début d'année, dont un des objectifs est de développer l'économie numérique sur les territoires. Bien évidemment, on retrouve les enjeux concernant l'e-santé avec le médical, tout ce qui concerne l'e-éducation... Il s'agit également de créer ce territoire numérique en cohérence avec tous les acteurs publics présents, et ils sont très nombreux et importants : l'université de Strasbourg, Arte, le CHU, la compagnie de transport CTS qui est un atout majeur pour nous, les 28 communes autour de Strasbourg, un futur pôle métropolitain qui prend naissance, l'Eurodistrict (n'oublions pas que Strasbourg est adossée à l'Allemagne), et bien évidemment le département et la région.

Les fonctions retenues du RIP

Les fonctions retenues du RIP Strasbourg.eu



Élaboration de la stratégie d'aménagement numérique du territoire



Concernant l'élaboration de la stratégie d'aménagement numérique du territoire, nous allons retrouver sur ces 4 colonnes (cf. tableau) les enjeux, les objectifs, les actions, et les moyens que nous nous donnons pour y parvenir. Les enjeux sont ceux que nous retrouvons de manière générale dans toutes les collectivités : garantir l'attractivité économique, améliorer les coûts d'exploitation, faciliter l'accès au THD, mais nous travaillons également sur l'exposition aux ondes électromagnétiques, un point qui a été évoqué hier. Faut-il descendre à 0,6 V ou rester à 1 V ? Le problème se pose de façon assez criante à Strasbourg. Nous considérons que s'il faut descendre les niveaux, il faut augmenter les points et pour cela, nous devons pouvoir les relier. Il s'agit donc d'un axe un peu moteur pour nous.

Les objectifs sont bien sûr la conception du RIP, l'optimisation et la valorisation du patrimoine TIC existant et futur, l'accompagnement et le suivi des opérateurs privés sur le déploiement.

Parmi les points forts des actions, nous retrouvons l'état des lieux, un diagnostic, l'élaboration de scénarii de déploiement ainsi qu'un programme de déploiement en liaison avec le PLU (plan local d'urbanisme) et le SCOTER (schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg). La quatrième colonne reprend les moyens pour y arriver. Concernant l'existant et le futur, il se trouve que la communauté urbaine de Strasbourg a énormément de réseaux existants, contrairement à d'autres communautés qui partent de zéro dans une démarche que l'on pourrait à la limite considérer comme plus simple. Il y a le réseau universitaire (Osiris) qui est en place depuis un an, c'est un réseau à part avec ses infrastructures, ses plans, sa maintenance et sa technique. Il y a le réseau d'Électricité de Strasbourg, qui est très fort également, avec ses plans, sa cartographie, sa maintenance, etc.; le réseau de vidéosurveillance de Strasbourg, le réseau de gaz; etc... Nous sommes donc face à une multitude d'infrastructures existantes et notre problème est que nous n'avons pas de visibilité dessus. Un des points en cours est justement l'acquisition d'un logiciel de gestion des réseaux de télécommunication publics et privés, afin que nous finissions par avoir une vision de ce qui

existe, à partir de laquelle nous pourrions élaborer des scénarii pour le futur. C'est ce que j'appelle le recensement du patrimoine public et privé, qui est un préalable indispensable pour nous.

Un deuxième point important est le regroupement en cours de toutes les DSP de Numéricable. Sur notre territoire, il devait y en avoir 20 ou 22 différentes, chaque commune ou presque ayant sa DSP avec Numéricable, avec un interlocuteur et les compétences propres aux petites communes. Nous avons donc décidé de réunir toutes ces DSP, de les reprendre au niveau de la communauté urbaine pour en faire une seule et unique. Il y a bien évidemment un travail de pédagogie qui a été fait, comme l'a évoqué Christophe RAMBLIÈRE, mais il doit être poursuivi pour convaincre les maires de petites communes d'abandonner la DSP au profit d'une DSP commune qui nous permet d'être beaucoup plus puissants, avec des moyens juridiques bien plus pertinents vis-à-vis de certains opérateurs.

Un autre axe important est la mutualisation des services informatiques de toutes les communes, qui sont directement ou indirectement liés à nos infrastructures.

Illustration des pistes et des actions de réflexion de la politique de planification (1)

Illustration des pistes et des actions de réflexion de la Politique de planification (1)

- **PLU communautaire - section aménagement numérique (Grenelle II) :**
 - **Organiser et optimiser les Réseaux :**
 - mutualiser les chambres télécoms et les infrastructures
 - limiter et optimiser l'encombrement du sol et du sous-sol
 - faciliter l'accessibilité et améliorer l'esthétique urbaine
 - **Déterminer les lieux d'accueil des hébergements des systèmes d'information (net center, data center...) les plus pertinents techniquement et économiquement**
 - **Dessiner la cartographie des réseaux THD et de l'offre, actualisée et projetée sur le territoire**

Voici une illustration avec nos plans locaux d'urbanisme. Comme dans de nombreuses communautés urbaines, nous devons passer en PLU communautaire (PLUC). Cela nécessite toute une remise à plat des PLU existants, ce qui nous permet de faire un petit toilettage, d'inscrire éventuellement ces infrastructures numériques et de les prévoir en amont. L'objectif est d'organiser et optimiser les réseaux en mutualisant les chambres de télécom et les infrastructures, en limitant et optimisant l'encombrement du sol et du sous-sol pour faciliter l'accès et améliorer l'esthétique urbaine. Il s'agit également de déterminer les lieux d'accueil des hébergements des systèmes d'information (net-centers, data-centers) les plus pertinents techniquement et économiquement. Cela va même au-delà du PLU, au niveau du SCOTERS, car

aujourd'hui nous arrivons très facilement à déterminer les endroits où placer les futurs data-centers en fonction des niveaux de sécurité des infrastructures. C'est en fonction de cela que nous allons construire les data-centers ou que nous adapterons les infrastructures.

Illustration des pistes et des actions de réflexion de la politique de planification (2)

Illustration des pistes et des actions de réflexion de la Politique de planification (2)

- Principes d'aménagement numérique vis-à-vis des aménageurs urbains (PLU communautaire) :
 - **Contexte** : la rétrocession des voiries et des réseaux situés dans l'espace public est soumise à des conditions techniques.
 - **Objectif** :
 - maîtriser et s'assurer de la réalisation de la desserte du THD capillaire ou parcellaire lors des nouveaux chantiers d'aménagement.
 - garantir la qualité des réseaux rétrocédés
 - **Cadre réglementaire** :
 - Décret n° 2009-52 du 15 janvier 2009 relatif à l'installation de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les bâtiments neufs
 - Label THD national

Toujours pour illustrer la réflexion autour de ce PLU, nous avons établi des principes d'aménagement numérique vis-à-vis des aménageurs urbains. Il s'agit notamment de la rétrocession des voiries et des réseaux situés dans l'espace public qui est soumise à des conditions techniques. L'objectif est de maîtriser et de s'assurer de la réalisation de la desserte capillaire ou parcellaire, et de garantir la qualité des réseaux rétrocédés. Il est intéressant d'en discuter dès aujourd'hui, toujours dans un cadre réglementaire.

Illustration des pistes et des actions de réflexion de la politique de planification (3)

Voici quelques éléments de méthode. Il serait intéressant d'établir un ensemble de préconisations techniques pour la réalisation du réseau horizontal TIC pour les aménageurs et constructeurs. Il faut également transmettre les préconisations à tous les aménageurs dès la dépose du permis ; suivre les études avant-projet avec les aménageurs publics ou privés ; ajuster ensuite les demandes pour éviter qu'il y ait des excès d'infrastructures ; et enfin, il faut assurer la labellisation des zones d'activités dès la construction des infrastructures.

Illustration des pistes et des actions de réflexion de la Politique de planification (3)

- Méthode :
 - **établir un ensemble de préconisations** techniques pour la réalisation du réseau horizontal TIC pour les aménageurs et constructeurs
 - **transmettre** les préconisations à tous les aménageurs dès la dépose du permis
 - **suivre les études** avant-projet avec les aménageurs publics ou privés
 - **ajuster les demandes** pour éviter un excès d'infrastructures.
 - **assurer la labellisation** des ZA dès la construction des infrastructures

Illustration des pistes et des actions de réflexion de la politique de planification (4)

Illustration des pistes et des actions de réflexion de la Politique de planification (4)

- Principes d'aménagement numérique lors des aménagements de voirie
 - **Objectif** : ajuster la pose de fourreaux en attente lors des travaux de voirie
 - **Méthode**
 - **Informer** les opérateurs des chantiers de voirie (application de l'article 49)
 - **Identifier** les interventions des opérateurs privés par chantier
 - **Poser** les fourreaux CUS en fonction des critères ci-dessous

Toujours pour illustrer nos principes d'aménagement numérique lors des aménagements de voirie, voici une anecdote : un nouveau pont relie Strasbourg à Kehl en passant le Rhin et, sans la vigilance active des services, il n'y aurait rien de réservé pour le numérique sur ce pont, ce qui serait aujourd'hui une chose aberrante. Nous sommes continuellement obligés d'être sur la brèche pour savoir comment continuer et pousser les choses dans le bon sens. Notre objectif est d'ajuster la pose de fourreaux en attente lors des travaux de voirie en informant les opérateurs des chantiers. Ce n'est pas toujours simple mais nous essayons d'aller de l'avant, en identifiant les interventions des opérateurs privés par chantier, et en posant des fourreaux de la CUS en fonction de quelques critères.

Illustration des pistes et des actions de réflexion de la politique de planification (5)

Illustration des pistes et des actions de réflexion de la Politique de planification (5)

– Critères de pose des fourreaux en attente :

- ✓ Chantier sur l'axe du RIP + absence de fourreaux CUS vacants existants
- ✓ Chantier sur voirie de desserte + absence de fourreaux existants privés + pas d'intervention d'opérateurs
- ✓ Absence en nombre suffisant de fourreaux des opérateurs pour permettre leur mutualisation

Ces critères sont notamment de savoir si le chantier se trouve sur l'axe du RIP et s'il y a absence de fourreaux vacants de la CUS, ou si le chantier se trouve sur une voirie de desserte et qu'il n'y a pas de fourreaux privés existants ni d'intervention d'opérateurs, etc. Avec la mise en place de ces critères, nous savons que nous devons intervenir en tant que collectivité. Et quand on nous demande « cela va servir à quoi ? », nous répondons « aujourd'hui, nous n'en savons rien, mais demain nous aurons certainement une réponse » !

Patrick VUITTON

Merci. Nous allons enchaîner avec Akim OURAL. Cela montre bien la palette extrêmement large qu'il faut réunir pour faire de l'aménagement numérique intelligent, y compris dans une grande collectivité comme la Communauté urbaine de Strasbourg. Autre exemple avec Lille.

Akim OURAL, Conseiller communautaire économie numérique - CU Lille

(Cette présentation s'appuie sur un diaporama)



SCHEMA D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LILLE METROPOLE

Territoires et Réseaux d'Initiative Publique
AVICCA le 23 novembre 2011

Je remercie l'AVICCA de m'inviter pour intervenir sur le projet dit ambitieux de la métropole lilloise car souvent, après avoir présenté cette initiative, je suis convié à déjeuner par les opérateurs qui m'expliquent que nous faisons le mauvais choix dans l'utilisation de l'argent public, quand eux nous annoncent un déploiement général sur notre territoire ! Je pense donc avoir le plaisir de les voir rapidement. Quoi qu'il en soit, je vais vous exposer la démarche qui a présidé à l'ambition qui est la nôtre aujourd'hui.

1) L'aménagement numérique à Lille Métropole : une vieille histoire

1) L'Aménagement Numérique à Lille Métropole : une vieille histoire

- **Prise de compétence télécommunications en 2004**
- **Un projet de Réseau d'Initiative Publique dès 2004**
- **Une renonciation pour des promesses**



En 2004, nous avons pris compétence télécommunications en excluant les réseaux câblés pour nous laisser la main libre en vue de développer enfin la boucle optique : il s'agissait d'entourer la métropole lilloise d'une boucle permettant aux opérateurs privés de se connecter à nous et à l'ensemble des citoyens de jouir de réseaux à la hauteur de leurs besoins. Cette ambition devait passer par une DSP et celle-ci a été refusée par France Télécom qui nous a fait renoncer à cette ambition à coup de promesses. En amour, on renonce à sa liberté mais il faut aussi des preuves ! Malheureusement, nous avons constaté en 2009 que ces preuves n'étaient jamais arrivées et que la situation du territoire avait subi un retard extraordinaire sur le déploiement de réseaux électroniques.

Lille Métropole en chiffres

Lille Métropole en chiffres

- 1 200 000 habitants répartis dans 8 territoires faisant l'objet d'une contractualisation
- 465 000 prises
- 85 communes
- Plus de 220 parcs d'activité
- 37 villes câblées
- 4 villes classées en zone très dense
- Déclarations d'intention d'investissement concernant la totalité du territoire
- Déclarations d'intention d'investissement jugées crédible par les élus pour 13 communes en zones moins denses



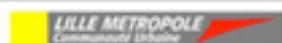
La métropole lilloise, c'est 1 200 000 habitants, cela correspond à environ 465 000 prises, 85 communes, 220 parcs d'activités, 37 villes câblées. C'est une communauté assez importante qui demande, si l'on a cette ambition numérique, un déploiement assez fort avec l'approbation de la classe politique, les maires et l'ensemble des élus du territoire.

2011 : une situation non satisfaisante

2011 : une situation non satisfaisante

⇒ Une couverture ADSL insuffisante

Territoire	%2 Mbits ADSL
CA Rennes	95,8%
Paris et 1ère cour.	93,6%
CU Marseille	92,5%
CU Toulouse	90,5%
CU Lyon	90,1%
CU Dunkerque	89,2%
CU Nantes	88,9%
Lille Métropole	88,4%
CU Bordeaux	87,2%
CA Valenciennes	68,1%
CU Arras	61,4%



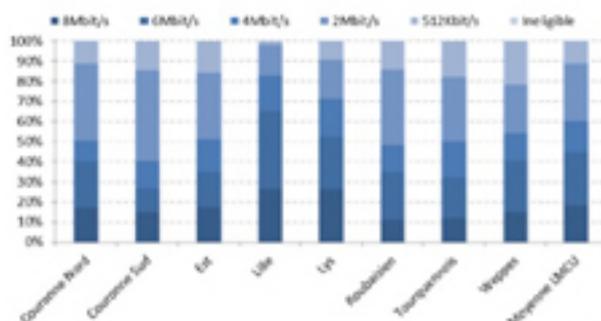
Nous avons constaté que nous étions un peu en retard par rapport à d'autres territoires de même importance et que les enjeux liés au numérique devenaient de plus en plus prépondérants dans la dynamique économique. C'est pourquoi nous avons demandé à l'élu chargé de l'économie numérique de s'en occuper. Beaucoup d'études annoncent que l'économie numérique est le seul eco-système à jouir d'un développement extraordinaire, 3,5 % du PIB en France aujourd'hui et 5 % demain, soit l'équivalent de la part de l'énergie. Nous nous rendons compte que, même en période de crise, il est essentiel d'être au rendez-vous de la relance économique. Pour chaque territoire, c'est un enjeu de compétitivité et d'attractivité essentiel qu'il ne faut pas éluder.

2011 : des disparités importantes

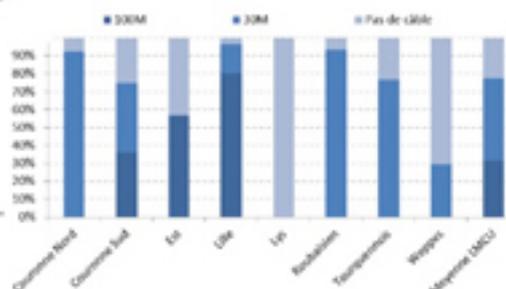
2011 : des disparités importantes

⇒ Une couverture ADSL et câble inégale

Services disponible par ADSL par Contrat de territoire



Services disponible par câble par Contrat de territoire



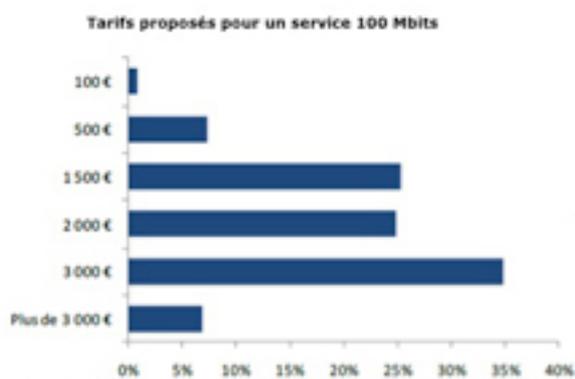
Sur la métropole, 50 % du territoire est très mal desservi, malgré d'ailleurs un réseau câblé assez important sur 35 communes qui peuvent bénéficier d'un déploiement plus rapide parce que les infrastructures sont disponibles.

2011 : une situation encore plus préoccupante pour les professionnels

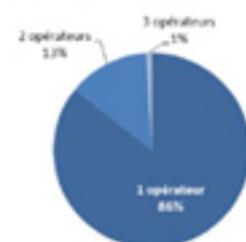
D'un point de vue économique, nous nous rendons compte que nos PME et TPE souffraient énormément d'un manque d'offres des opérateurs privés qui faisaient payer extrêmement cher un déploiement en très haut débit, fibre optique ou autre, qui demandait des moyens extraordinaires qu'ils n'avaient pas. Nous avons l'exemple à Roubaix pour OVH qui a dû tirer lui-même sa fibre optique pour pouvoir travailler correctement et être à la hauteur de son rôle de leader.

Une situation encore plus préoccupante pour les professionnels

⇒ **Un manque d'offres concurrentielles dans les parcs d'activité**



Nb d'opérateurs par ZA

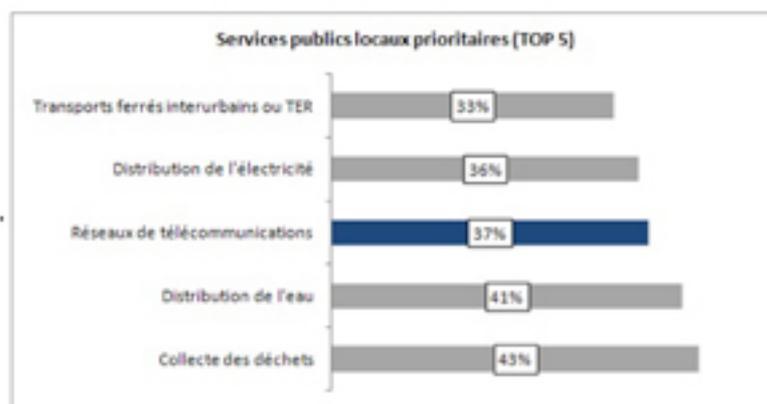


⇒ **Des prix qui ne favorisent pas la compétitivité... malgré la présence de sites d'excellence**

2) Pourquoi une intervention de Lille Métropole ?

2) Pourquoi une intervention de Lille Métropole ?

Un service public...



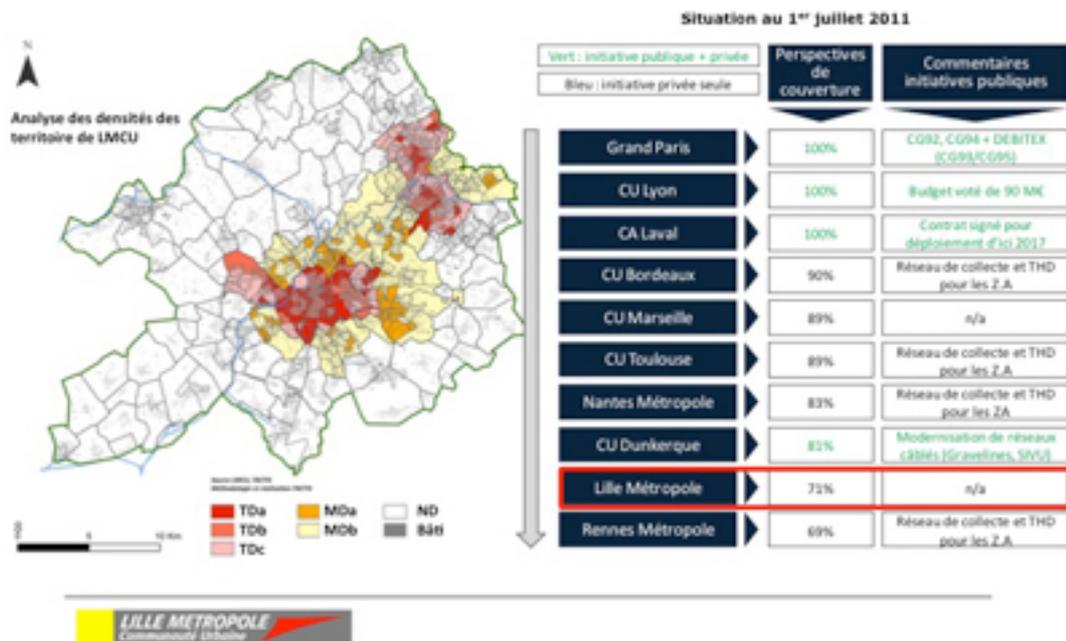
Source: Baromètre BVA-IGD sur les services publics locaux et la gestion déléguée de mai 2010

Si nous faisons le choix de développer un réseau de cette ampleur, c'est aussi parce que nous constatons qu'au-delà du prisme économique que nous avons au départ utilisé, le dégât « collatéral » est aussi que les habitants doivent pouvoir bénéficier d'un réseau qui peut leur apporter de nouveaux services, y compris les habitants en dehors des zones très urbaines, car la métropole comporte aussi des zones très rurales. Une étude sur les services publics locaux prioritaires nous a amenés à constater que les habitants plaçaient ces réseaux d'information en troisième position.

Au moment où nous avons décidé de nous lancer dans une ambition RIP ou autre, nous avons réalisé que la métropole lilloise qui est aujourd'hui au centre de ce que l'on appelle l'Europe du nord-ouest, représentait un enjeu extraordinairement important : nous avons l'Angleterre à laquelle nous sommes connectés avec l'Eurostar, nous avons la Belgique, Bruxelles... Il était donc essentiel de nous positionner comme leader et d'être extrêmement attractif pour nous développer sur les sujets sur lesquels nous étions forts, en particulier celui de la VPC, la vente par correspondance, avec le e-commerce et la VAD. Nous avons compris rapidement que les habitants font partie de la richesse qui développe la VAD et le e-commerce, parce qu'ils sont clients et que les opérateurs comme les grandes enseignes du Nord - Pas-de-Calais ont elles-mêmes besoin d'avoir des clients bien connectés à leurs offres commerciales.

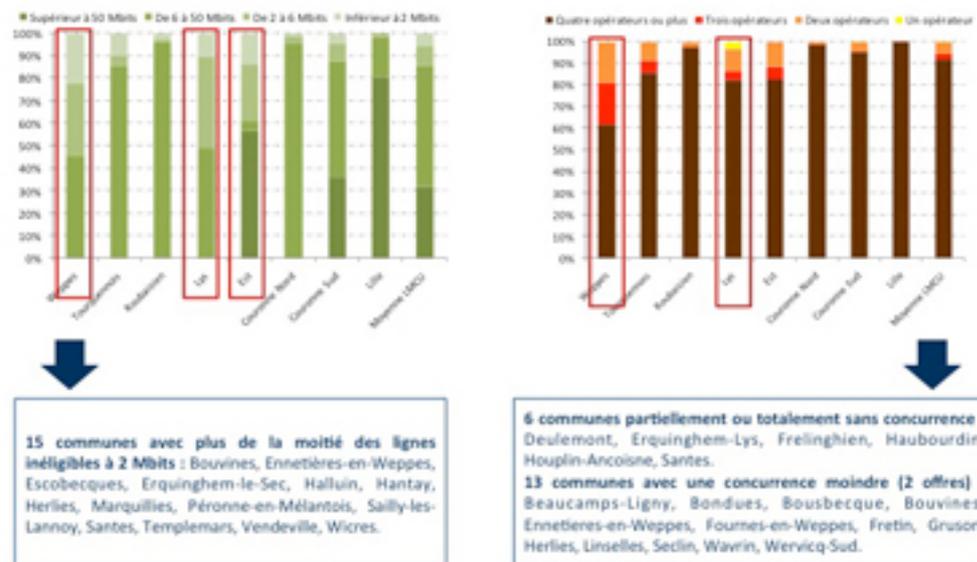
Qu'est-ce que Lille Métropole peut vraiment attendre de l'initiative privée ?

Qu'est ce que Lille Métropole peut vraiment attendre de l'initiative privée au-delà des déclarations d'intention ?



Une fracture numérique qui va s'aggraver si aucune initiative publique n'est prise

Une fracture numérique qui va s'aggraver si aucune initiative publique n'est prise



LILLE METROPOLE
Communauté Urbaine

3) Quelle stratégie pour Lille Métropole ?

Notre ambition est pour 2020 : elle est d'avoir sur tout le territoire de la métropole lilloise un fibrage permettant que l'ensemble de nos habitants ne soient pas contraints par des réseaux d'informations électroniques qui ne seraient pas à la hauteur de leurs besoins. La fibre optique a été un choix important pour nous, car nous considérons que les usages que nous allons développer autour d'un schéma directeur des services numériques ne devaient pas souffrir dans 10 ou 15 ans de structures obsolètes. Le temps des collectivités c'est le temps des DSP, il est beaucoup plus long que celui du privé ; c'est-à-dire que nous investissons sur 25 ans et notre responsabilité, en tant que comptable de l'argent public, est de pouvoir investir sur des produits pérennes.

Ce qui a aussi présidé à notre réflexion, c'est que les opérateurs privés ont un rôle à jouer dans ce type de déploiement. Si nous avons laissé les opérateurs privés faire les routes il y a quelques années, nous n'aurions pas le déploiement et le maillage qui existent aujourd'hui. Pour les réseaux d'information, nous avons besoin des opérateurs privés, nous avons besoin qu'ils soient un peu plus à l'initiative d'un développement en dehors des zones extrêmement denses qui leur permettent d'être plus rentables. Nous avons pensé signer un contrat moral, mais est-ce qu'un contrat moral fonctionne dans cette sphère économique où les actionnaires ont le pouvoir ? Mais peut-être qu'au regard d'un certain nombre de contraintes que nous pourrions amener, ce contrat moral aurait un sens. Cela nous amène à notre plan d'action pour le déploiement d'un schéma d'aménagement numérique sur le territoire de la métropole.

3) Quelle stratégie pour Lille Métropole ?

Un Schéma d'Aménagement Numérique ambitieux

- ⇒ Le très haut débit pour tous (habitants et entreprises) d'ici 2020 via un réseau de fibre optique jusqu'à l'utilisateur final (réseau FTTH)
- ⇒ Grâce à un partenariat novateur entre initiative publique et intervention du privé

Les 4 volets du schéma d'aménagement numérique



Nous avons réfléchi sur quatre volets. Le premier porte sur les zones câblées qui représentent environ 66 % des foyers du territoire sur 34 communes organisées autour de 8 villes qui ont en charge ces questions, 3 SIVU, un SIVOM. Ce réseau câblé est donc pour nous la première marche importante pour concrétiser le schéma d'aménagement numérique. Nous travaillons actuellement sur une plate-forme d'organisation où nous demandons à l'ensemble de ces structures municipales et EPCI de céder les infrastructures et les équipements afin que nous puissions coordonner l'utilisation de ces réseaux. Avec Numéricable, ces discussions sont en cours, souvent il oublie que nous avons un accord avec l'ensemble des communes concernées pour travailler en coordination. Nous l'acceptons, c'est le jeu, mais nous sommes très déterminés à arriver à l'objectif d'avoir sur ces réseaux une utilisation totale, pour pouvoir déployer assez rapidement le très haut débit.

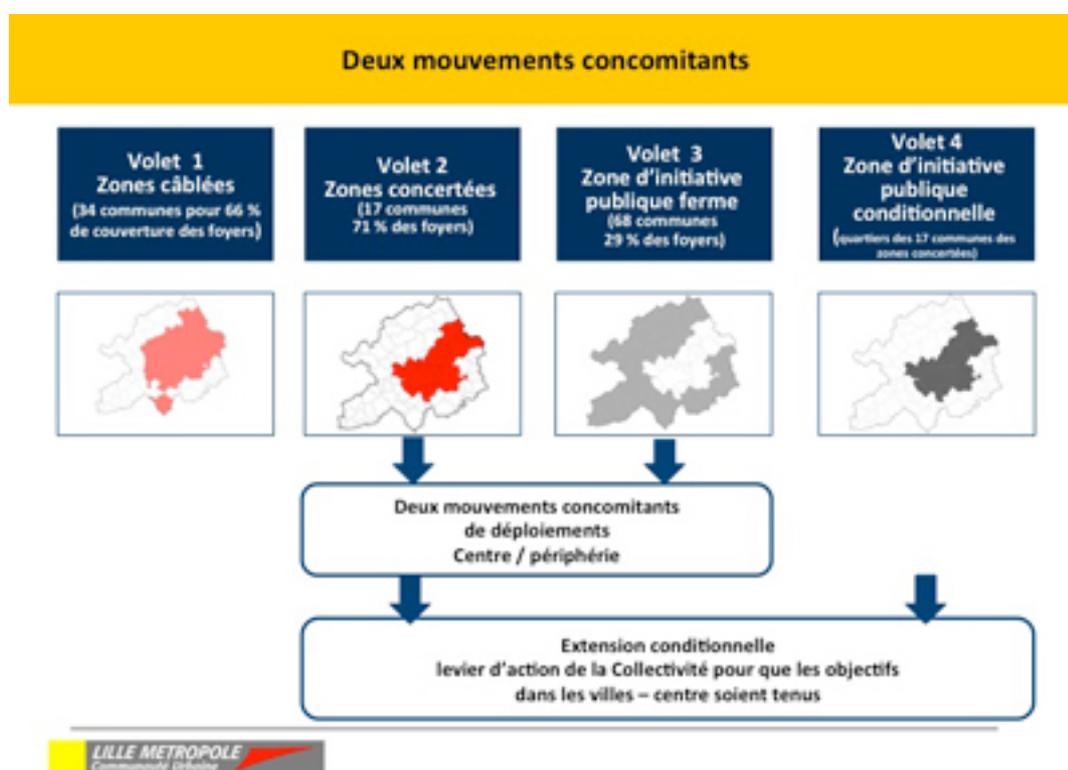
Le volet 2 concerne les zones concertées. Dans la métropole, 17 communes sur 85 sont concernées par les zones denses. Nous pouvons donc considérer que sur ces 17 communes, les intentions annoncées par les opérateurs sont un peu sérieuses, même si chez nous, pour information, on nous rappelle régulièrement que les 85 communes sont concernées. Sur ce volet 2, nous nous engageons auprès des opérateurs à les aider, à faciliter leur déploiement rapide, à deux conditions : qu'il n'y ait pas de peau de léopard sur le territoire et qu'il fassent de manière très sérieuse les communes bord à bord, car il n'est pas question de laisser des zones sans déploiement. A priori c'est oui, pour tout d'ailleurs, mais nous serons extrêmement vigilants sur ce sujet.

Zone d'initiative publique pour le volet 3 : il s'agit de toute la zone périphérique de la métropole lilloise, une zone extrêmement importante comme vous le voyez (cf. carte). Évidemment cela demande beaucoup de moyens : 46 millions de part publique de subvention sur cette DSP, 140 000 prises, un lissage de la subvention sur 6 ans avec un budget global de 220 millions d'euros. Alors, lorsque que j'entends qu'Orange et SFR nous annoncent 20 millions d'euros

pour déployer sur tout le territoire des 85 communes, cela appelle de ma part beaucoup de méfiance ! Je leur répéterai que nous restons évidemment déterminés à mener ce RIP jusqu'au bout.

Le volet 4 a vocation en fait à « guetter » l'erreur. Nous l'avons prévu parce que en 2004 nous avons fait confiance à l'ensemble des opérateurs qui annonçaient un déploiement généralisé sur le territoire, et que par responsabilité d'élus, nous les avocats de l'intérêt général sur les territoires que nous défendons, il était essentiel que nous gardions une marge de manœuvre pour agir sur des territoires annoncés comme déployables par les opérateurs et qui ne l'auraient pas été dans les temps annoncés par ceux-ci.

Deux mouvements concomitants



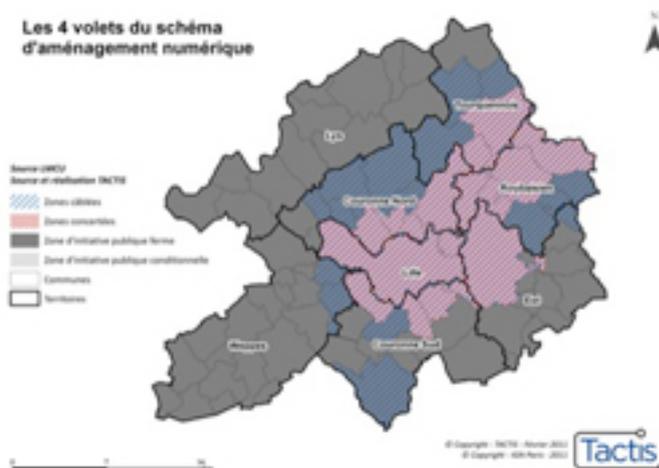
Ce schéma général résume ce que je viens d'expliquer.

Concomitance : mouvement centripète et centrifuge

Autour du RIP nous avons finalement un phénomène centripète avec un déploiement de la périphérie de la métropole vers le cœur de métropole ; et sur le déploiement des privés, nous partons du cœur de métropole en espérant qu'en « tâches d'huile » ils arrivent au maximum de leurs possibilités.

Concomitance : mouvement centripète et centrifuge

Les 4 volets du schéma d'aménagement numérique



Chiffres clés

Chiffres clés

- ❑ 465 500 prises tous volets confondus
- ❑ Réseau d'initiative publique
 - ❑ 68 communes
 - ❑ 135 000 prises
 - ❑ 6 000 logements qui devront faire l'objet de l'utilisation de solutions alternatives
 - ❑ 163 000 000 d'€uros d'investissement pour le volet 3, dont 45 000 000 d'investissement public
 - ❑ 500 kilomètres de réseau de collecte, 800 sites raccordés sur ce réseau de collecte
 - ❑ 200 kilomètres de réseau de desserte dans les zones d'activité
 - ❑ 1 500 kilomètres de réseau de desserte

Le projet total représente 465 500 prises sur le territoire de la métropole. Le RIP concernera 68 communes ; 135 000 prises ; 6 000 logements devront faire l'objet d'une utilisation

d'autres technologies type radio, car nous menons une opération pour 99 % du territoire (pour le 1 % manquant, la facture était de 22 millions d'euros en plus des 46 millions de part publique, par conséquent, parce que nous sommes responsables et comptables de l'argent public, nous n'avons pas souhaité nous impliquer dans ce type de génie civil) ; 163 millions d'euros d'investissement sur le volet 3, sans compter la part publique ; 500 km de réseau de collecte et 800 sites à y raccorder ; 200 km de réseau de desserte en zones d'activités et 1 500 km de réseau de desserte pour les habitants.

Une mise en œuvre au pas de charge

Une mise en œuvre au pas de charge

Printemps 2010 : début des études

Conseil de communauté du 1er juillet 2011

- ⇒ Délibération cadre – Schéma d'aménagement numérique
- ⇒ Lancement DSP Concessive

Réception des offres février 2012

Négociations – mars à octobre 2012

Fin 2012 : Signature du contrat de délégation



Aux critiques que nous pouvons recevoir aujourd'hui de certains lobbyistes sur le territoire national, allant voir « par hasard » ma Présidente Martine AUBRY à l'aéroport, ou je ne sais où, et lui disant que nous avons tort d'utiliser l'argent public à des fins inutiles étant donné que le privé avait prévu lui-même de déployer, je réponds simplement que les enjeux qui s'ouvrent à nous demain ne sont pas seulement économiques mais sociaux. Nous avons évoqué la e-santé, le maintien à domicile, la e-démocratie qu'il faut développer parce que nous nous rendons compte que nos modèles de contacts politiques avec les habitants ne marchent plus, nous le voyons avec l'abstention... Les espaces que nous pouvons construire autour des services numériques peuvent permettre de mieux vivre ensemble. C'est notre responsabilité en tant qu'élus de développer ces moyens-là.

Les défis à relever

Nous devons en permanence composer avec un cadre juridique et réglementaire. Mais à un moment donné, l'union fait la force. Nous ne sommes pas ici un lobby d'intérêts privés qui défend une volonté d'être plus riche, plus puissant, etc. Nous sommes ici les défenseurs de l'intérêt général, et celui-ci est aujourd'hui mis en cause par un certain nombre d'annonces et d'interprétations de directives européennes. Nous avons vu la même chose pour le service

public autour de l'interprétation exagérée de la directive Bolkestein. Aujourd'hui nous nous rendons compte que les opérateurs ont plus d'écoute au niveau de notre État que nous-mêmes. À un moment donné, la démocratie que nous représentons ici, doit s'exprimer avec plus de force que les intérêts privés, surtout quand ces intérêts dépassent les limites de la nation française et qu'il s'agit parfois de fonds de pension, ou je ne sais quoi, d'actionnaires qui n'ont aucune envie de voir les habitants de nos territoires vivre mieux ! Sur la question de l'interprétation, je sais que la Moselle a travaillé sur un mémorandum et j'invite tous les territoires à rejoindre ce mémorandum qui est juste et bien écrit. Il faut bien définir ce qu'est l'intérêt général, la subsidiarité du travail de nos territoires et des politiques de nos territoires pour faire en sorte que nos habitants profitent les premiers des investissements publics et de la rentabilité qu'ils génèrent eux-mêmes sur ces territoires. Je le dis aussi à l'ARCEP : quand on s'annonce comme agence de régulation, on doit respecter cette conception de la République, de la démocratie.

Dans cet enjeu, nous garderons malgré tout une volonté d'associer le privé au maximum, mais je n'apprécie pas pour autant que les intérêts privés des opérateurs se fassent beaucoup plus durement entendre actuellement, au regard de la gueule de bois que chaque collectivité subit avec le contexte de crise. Cela n'est pas acceptable, dans une période où on nous a retiré la TP, où un certain nombre de dotations de l'État n'existent plus... Il faut absolument que nous soyons tous unis, pour faire en sorte que la cause que nous défendons, celle de l'intérêt général, soit entendue par l'État en dehors de la cause des intérêts privés qui, au fond, est extrêmement éphémère.

Les défis à relever

- **Composer avec le cadre juridique et réglementaire**
- **Se réapproprier l'espace public pour maîtriser l'aménagement numérique**
- **Composer avec les initiatives privées... et publiques**
 - Zones très denses, denses, villes câblées
 - SDAN porté par la Région, SDCI
- **Ne pas s'en tenir aux seules infrastructures, parlons des usages...**



Patrick VUITTON

Merci. J'ai le choix entre deux frustrations ; soit nous prenons des questions et nous n'avons pas la table ronde qui suit, soit nous avons la table ronde et comme nous avons invité les gens, je vais prendre la table ronde, en m'excusant d'avance pour les questions qui auraient sans doute été nombreuses. Peut-être pourront-elles être posées en dehors de cette salle de façon plus précise. Je remercie beaucoup les participants de toutes les convictions qui ont été exprimées ici et qui sont très importantes dans le moment que nous vivons.